



LA FEDERATION COMMUNIQUE

COMMERCE EXTERIEUR AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS EN 2011

DE LA SPECULATION SUR L'ALIMENTATION

En 2011, l'excédent des échanges agroalimentaires français a atteint 11,6 milliards d'€courants, son plus haut niveau depuis 1995, grâce à une augmentation des exportations et à une stabilité des importations. En termes de partage volume-prix, les deux tiers de la croissance de l'excédent s'expliquent par une forte hausse des prix des produits agricoles bruts, en particulier du prix des céréales, et l'autre tiers par l'augmentation du volume des produits transformés exportés.

La hausse des prix agricoles constatée depuis 2008 concerne essentiellement les céréales et oléoprotéagineux (blé, maïs, soja et riz). Elle s'explique par plusieurs facteurs. Les conditions climatiques défavorables dans certains pays exportateurs ont réduit les récoltes. La consommation plus importante de certains pays émergents à forte croissance les fait intervenir sur les marchés mondiaux. La politique de développement des agrocarburants, principalement aux Etats-Unis à partir de maïs, détourne des terres auparavant dédiées à l'alimentation. Malgré les crises agricoles et alimentaires de ces dernières années, de nombreux Etats n'ont pas pris les mesures pour restaurer leurs stocks qui restent à des niveaux insuffisants pour assurer la sécurité alimentaire de leur peuple. Ce qui explique que des fonds spéculatifs se détournent des valeurs minières pour se porter sur les denrées agricoles.

Sur ces marchés rendus instables par l'absence de politique publique de régulation des prix de ces produits, base de l'alimentation, les firmes de négoce, en position dominante sur les marchés céréaliers, jouent la spéculation. Les exportations françaises participent de cette spéculation que les peuples paient. Les émeutes de la faim de 2008 en ont été l'illustration. L'angoisse de ne pouvoir acheter son alimentation a été un des éléments déclencheurs de révoltes dans les pays arabes ou africains.

Cette situation fait la démonstration que l'absence de régulation en agriculture engendre une instabilité des prix agricoles et favorise la spéculation. Elle exige des politiques d'intervention publique forte pour assurer un approvisionnement des consommateurs en produits agricoles et alimentaires à des prix stables et assurer des conditions de production lisibles à moyen et long termes pour les agriculteurs. Quelques mécanismes de la Politique Agricole Commune assuraient encore une relative régulation par l'intervention et le stockage publics. L'Union européenne sacrifie ces outils sur l'autel de la libéralisation pour le plus grand bénéfice des transnationales (de l'agroalimentaire à la distribution en passant par les semenciers...).

Le gouvernement français doit agir et prendre toutes les mesures pour permettre un retour à ces mécanismes d'intervention et de régulation publiques en France, en Europe et au niveau mondial. Notre pays, de par sa puissance agricole, a un rôle à jouer pour imposer un nouvel ordre économique international et des coopérations mutuellement avantageuses permettant aux peuples de conquérir leur souveraineté alimentaire nationale, garante du droit fondamental à l'alimentation.

Montreuil, le 21 mai 2012